Recherches ultimes Recherches sublimes

2022

Table des matières

Le modèle financier 5
Le modèle financier : FALC 7
CC-BY 2024 8

Le modèle financier



Pour simplifier, on pourrait dire que le modèle économique c'est l'activité de la structure (qu'on retrouvera principalement dans le compte de résultat), le modèle financier c'est ce que possède la structure, l'infrastructure physique et financière pour

permettre cette activité (qu'on retrouvera dans le bilan comptable).

Ce modèle financier va notamment varier en fonction des phases de vie du projet, l'émergence ou le développement ne vont pas avoir les mêmes besoins, ainsi qu'en fonction du rythme de l'activité: par exemple, beaucoup de structures artistiques vont avoir des temps longs de création et donc des besoins en fonds de roulement important (*aka*, la tréso!)…

De la même manière que nous avons choisi d'hybrider nos ressources pour le modèle économique, nous avons hybridé nos ressources pour notre modèle financier. Nous avons créé deux structures (l'association FLUX et la SCI Courant porteur, voir la partie modèle juridique) qui avaient chacune la capacité d'aller chercher des fonds spécifiques.

Une SCI permet d'aller chercher :

- des fonds bancaires : une société civile immobilière est une structure bien connue des banques, ce qui a l'atout charme d'être rassurant pour demander un gros prêt. Nous avons levé 160 000€ avec le crédit coopératif (pas sans un petit combat sur la ligne d'arrivée!),
- du capital social: chaque associé doit déposer des fonds qui constituent le capital de base de la structure (l'équivalent des fonds associatifs), qu'on ne touchera à priori pas pendant longtemps, ce sont des placements pour les associés et un fond propre pour la SCI,
- des comptes courant d'associés: chaque associé peut déposer des fonds sur son «compte courant d'associé», ce qui permet des apports avec droit de reprise pour financer les besoins de sous dans la phase d'émergence du projet,

Une association permet de collecter :

- **Fonds bancaires ou fonds solidaires** : les assos peuvent contracter des prêts classiques auprès de leur banque mais elles peuvent aussi aller chercher d'autres acteur.rice.s de la finance solidaire. De notre côté, nous avons pu bénéficier d'un contrat d'apports associatifs de France active bretagne. Ce sont des apports en trésorerie pour 5 ans, un prêt remboursé par trimestre. Nous avons également obtenu une subvention de la Caisse des dépôts et consignations / Banque des territoires, dans le cadre du fond de relance post covid.
- **Subventions publiques d'investissement** : si les collectivités ont aujourd'hui du mal à financer notre fonctionnement car leurs propres budgets de fonctionnement sont de + en + contraints, il leur reste des marges de manœuvre sur les budgets d'investissement qu'il est intéressant d'aller mobiliser. Certaines contraintes peuvent y être assorties, comme des diagnostics pour démontrer le caractère éco-responsable des investissements (qui sont aussi coûteux), cela reste des effets leviers importants.
- **Dons, mécénat, crowdfunding** : si l'on a travaillé notre argumentaire juridique démontrant l'intérêt général et la gouvernance démocratique de notre structure, on peut proposer une défiscalisation des dons (60% pour les entreprises, 66%

pour les particuliers). Cet avantage permet de belles levées de fonds! Flux a ainsi bénéficié de presque 65 000€ d'apports privés, que ce soit par un crowdfunding (plateforme bretonne Kengo), du mécénat d'entreprises ou de fondations, des dons des adhérent.e.s et fondateur.rice.s.

Le modèle financier : FALC



Flux a prévu le financement du projet de façon différente avec la société civile immobilière Courant Porteur et avec l'association Flux.

- la société SCI Courant Porteur a fait un prêt à la banque et nous avons chacun donné de l'argent.
- l'association Flux a fait des prêts à la banque.

Nous avons aussi recherché et reçu des subventions et des dons.

Le but est d'utiliser plusieurs sources d'argent pour financer le bâtiment et les activités.

CC-BY 2024